



FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

LIGUE RÉGION SUD NATATION



NOM-PRENOM :

DOSSIER D'INSCRIPTION

FORMATION CONTINUE

ÉDUCATEUR NAGEZ FORME SANTE

Tout dossier incomplet sera renvoyé

LIGUE RÉGION SUD NATATION
ERFAN Provence-Alpes Côte d'Azur
10 rue de la République
13001 MARSEILLE
Tel : 06 13 64 27 65 (lundi – mardi et jeudi)

erfan@natation-region-sud.org

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : 15 MAI 2023

INFORMATIONS

DATES ET VOLUME HORAIRE

Formation	Dates de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
FORMATION CONTINUE ÉDUCATEUR NFS	1 ^{er} juin 2023	7 heures	15 mai 2023

LIEU DE FORMATION

- Salle École de Sauvetage Côtier Méditerranéenne - Maison de la Mer
Plage du Prophète – Corniche Kennedy – 13007 MARSEILLE
- Piscine du Sporting Club de la Corniche
178 Corniche Kennedy – 13007 MARSEILLE

Possibilité de restauration sur place au Sporting Club de la Corniche

PRE REQUIS

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

Pour les titulaires d'un BF ENFS

- Photocopie d'une carte d'identité en cours de validité
- Être licencié à la Fédération Française de Natation
- Être titulaire au minimum d'un Brevet Fédéral ou d'un Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation
- Être titulaire du PSE1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue

TARIF

	FINANCEMENT CLUB ou PERSONNEL	FINANCEMENT AFDAS
Formation Continue Éducateur Nagez Forme Santé	40 €	60 €
<i>Des frais annexes sont possiblement à ajouter (frais de repas, frais de déplacement)</i>		

Devis sur demande : erfan@natation-region-sud.org

- Règlement par virement en précisant votre nom et le nom de la formation (FC Éducateur NFS) :

Société Marseillaise de Crédit ★		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN Partie réservée au destinataire du relevé		
L'utilisation de ce relevé permet d'éviter les erreurs ou retards qui pourraient résulter d'indications incorrectes dans la transmission de vos références bancaires.				
Titulaire du compte : LIGUE REG.PACA DE NATATI				
CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB	DOMICILIATION
30077	04951	21570300200	35	NICE ENTREPRISES
IBAN (International Bank Account Number) : FR76 3007 7049 5121 5703 0020 035				
Code BIC (Bank Identifier Code) : SMCTFR2A				

- Le dossier d'inscription doit être renvoyé par mail **avant le 15 mai 2023** à : erfan@natation-region-sud.org
- En cas de versement des frais de formation directement par l'AFDAS à la LIGUE RÉGION SUD de NATATION/ERFAN, merci de nous le préciser afin que nous établissions la facture à leur nom.

OBJECTIFS

Une formation continue est obligatoire pour conserver les prérogatives d'exercice du Brevet Fédéral Éducateur Nagez Forme Santé de la FFN ou de s'informer sur le sport santé pour développer ses compétences.

- Mettre à jour ses connaissances dans le cadre du dispositif Natation Santé
- Vérifier les compétences de sécurité inhérentes à la conduite de l'activité
- Intégrer le dispositif Natation Santé dans les projets des clubs

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE APRÈS LE 15 MAI 2023

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance et département :

Sexe :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal :

VILLE :

Tel domicile :

Tel portable :

E-mail :

CLUB :

N° licence FFN :

Adresse complète Club :

NOM et Prénom du Président du Club :

VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

Salarié :

Employeur :

Bénévole

Étudiant

Quelle formation suivez-vous ? :

Demandeur d'emploi

Inscrit depuis le :

Autre (précisez)

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé :

SITUATION PARTICULIÈRE :

Si vous avez des difficultés identifiées (dyslexie, dyscalculie...) un aménagement de temps pourra vous être proposé. Un dossier doit être demandé à l'ERFAN et constitué 1 mois avant l'entrée en formation.

Problème(s) rencontré(s) :

Personne en situation de handicap :

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par les FF handisport ou de sport adapté désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée. Des informations complémentaires sont à votre disposition sur notre site.

ANALYSE DES BESOINS ET MOTIVATIONS

➤ **QUELLES COMPÉTENCES SOUHAITEZ-VOUS PARTICULIÈREMENT DÉVELOPPER ?**

➤ **AVEZ-VOUS MIS EN PLACE UNE ACTIVITÉ NAGEZ FORME SANTE AU SEIN DE VOTRE CLUB ? DEPUIS COMBIEN DE TEMPS ?**

➤ **RENCONTREZ-VOUS DES DIFFICULTÉS POUR CETTE ACTIVITÉ ? LESQUELLES ?**

Fait à _____, le _____

FICHE FINANCEMENT

FINANCEMENT EMPLOYEUR

Je soussigné(e) NOM, Prénom, qualité :

Représentant la structure :

Adresse complète :

Téléphone :

E-mail :

Déclare prendre en charge les frais pédagogiques relatifs à la Formation Continue Educateur Nagez Forme Santé du stagiaire :

.....
.....

Les frais de formation devront être facturés à (Nom et Adresse) :

Fait à :

, le

Signature du responsable

Cachet de la structure ou entreprise

FINANCEMENT OPCO

Je déclare avoir demandé une prise en charge financière par un OPCO :

NOM de l'OPCO + Adresse complète, code postal, Ville :

Le (joindre justificatif) :

Fait à :

, le

Signature du responsable

Cachet de la structure ou entreprise

FINANCEMENT PERSONNEL

Je soussigné(e), NOM et Prénom :

déclare prendre à ma charge les frais pédagogiques

Fait à : _____ , le

Merci de préciser votre NOM et Formation Continue BF ENFS dans votre virement.

ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Je soussigné(e) : (Nom et prénom)

m'engage :

- À suivre l'ensemble du programme de la formation Continue BF ENFS avec assiduité
- En cas de difficultés majeures, je m'engage à prendre contact avec le coordonnateur de l'ERFAN Provence Alpes Côte d'Azur afin de trouver une solution avant décision d'abandon de la formation
- A suivre le règlement intérieur de l'ERFAN PACA

Date :

SIGNATURE

FICHE ADMINISTRATIVE

Pièces obligatoires pour le dossier d'inscription

- Le dossier d'inscription complété et signé
- Photocopie de la carte d'identité
- Copie de la licence FFN de la saison en cours (si non licencié, souscrire une licence)
- Copie du PSE1 à minima à jour de ses révisions
- Copie du diplôme BF Éducateur Nagez Forme Santé demandée (et éventuellement de la dernière formation continue)
- Un avis de virement de la formation à l'ordre de Ligue Régionale PACA Natation ou preuve avis de dépôt financement par l'AFDAS
- Conditions Générales de Ventes datées et signées (pages suivantes)

Le règlement intérieur vous sera remis en début de formation

- Souhaitez-vous déjeuner au Sporting Club de la Corniche (non compris dans le tarif de la formation)
 - Oui
 - Non

Dossier à renvoyer par mail à :

erfan@natation-region-sud.org

Tout dossier d'inscription incomplet et sans règlement ne sera pas pris en compte

DOSSIER A RENVOYER AVANT LE 15 MAI 2023

Conditions Générale de Vente ERFAN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN Provence Alpes Côte d'Azur. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN Provence Alpes Côte d'Azur. Les CGV s'appliquent dans le cadre de la formation professionnelle et fédérale.

2. Les inscriptions

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet. L'inscription est définitive après versement individuel ou le justificatif de prise en charge de l'employeur.

Dès réception du dossier complet et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire selon les prérequis du diplôme, une convention ou contrat de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention ou contrat est adressé par l'ERFAN Provence Alpes Côte d'Azur au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Responsabilité

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du Règlement Intérieur.

Il appartient au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

4. Tarif et modalités de paiement

Les coûts sont indiqués sur la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxe. L'ERFAN Provence Alpes Côte d'Azur, rattachée à une association type loi 1901, n'est pas assujettie à la TVA, par application de l'article 261 du Code Général des Impôts. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la convention et/ou le contrat de

formation. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transport et de restauration restent à la charge du stagiaire.

5. Facturation et condition de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande du stagiaire ou de la structure. Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

➤ Formations financées à titre individuel ou par l'employeur

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

➤ Formations prises en charge par un OPCO

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription

- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN dans les meilleurs délais

- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'ERFAN, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé et l'ERFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée, etc...).

L'ERFAN se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

6. Convocation et attestation de présence

Une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée par mail au stagiaire. L'ERFAN ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement est adressée au stagiaire au terme de la formation.

10 rue de la République – 13001 MARSEILLE ☎ 06.13.64.27.65 (lundi – mardi – jeudi)

✉ erfan@natation-region-sud.org

7. Annulation/Abandon de la formation

➤ à l'initiative de l'ERFAN Provence Alpes Côte d'Azur

L'ERFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN s'engage à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques versés pour la formation sauf report de l'inscription à une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

➤ à l'initiative de la structure ou du stagiaire

Toute annulation ou abandon doit être signalée auprès de l'ERFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif valable.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif valable, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

8. Propriétés intellectuelles

L'ERFAN est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quels qu'en soit la forme (papier, numérique...), utilisés dans le cadre des formations, appartient à titre exclusif à l'ERFAN Provence Alpes Côte d'Azur.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et plus généralement toute exploitation non expressément autorisée par l'ERFAN est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

9. Confidentialité

L'ERFAN Provence Alpes Côte d'Azur et les parties (clients, stagiaires et formateurs) s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et nature, auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat ou de la convention de formation.

10. Informatique et libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de pouvoir les informer des offres de service de l'ERFAN Provence Alpes Côte d'Azur. Ces données pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN Provence Alpes Côte d'Azur.

11. Différents éventuels

En cas de contestation ou de différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés devant le Tribunal compétent (article 42 et suivant du Code de procédure civile).

Date :

Nom et prénom du stagiaire :

Lu et accepte les conditions générales de vente

Signature :

10 rue de la République – 13001 MARSEILLE ☎ 06.13.64.27.65 (lundi – mardi – jeudi)

✉ erfan@natation-region-sud.org

Version 27 mars 2023